



**REVUE DE PRESSE**  
**SUD-OUEST ET CHARENTE LIBRE**  
**DU 12 AOUT 2016**

# Des voitures trop faciles à ouvrir

**INDUSTRIE** Une faille de sécurité dans le système d'ouverture et de fermeture à distance toucherait pas moins de 100 millions de véhicules en circulation dans le monde

Des chercheurs en Allemagne et en Grande-Bretagne ont mis au jour une faille de sécurité dans le système d'ouverture et de fermeture à distance d'environ 100 millions de véhicules dans le monde, a rapporté hier la presse allemande.

Une équipe de chercheurs a découvert une faille de sécurité dans les systèmes permettant d'ouvrir et de fermer à distance les portes et le coffre grâce à la clé du véhicule, d'après une enquête conjointe du quotidien « Süddeutsche Zeitung » et des chaînes publiques régionales de radiotélévision NDR et WDR.

« Selon l'estimation des chercheurs, cette faille de sécurité concerne environ 100 millions de véhicules dans le monde », écrit la « Süddeutsche Zeitung » dans un article publié sur son site Internet.

## Pas assez de mots de passe

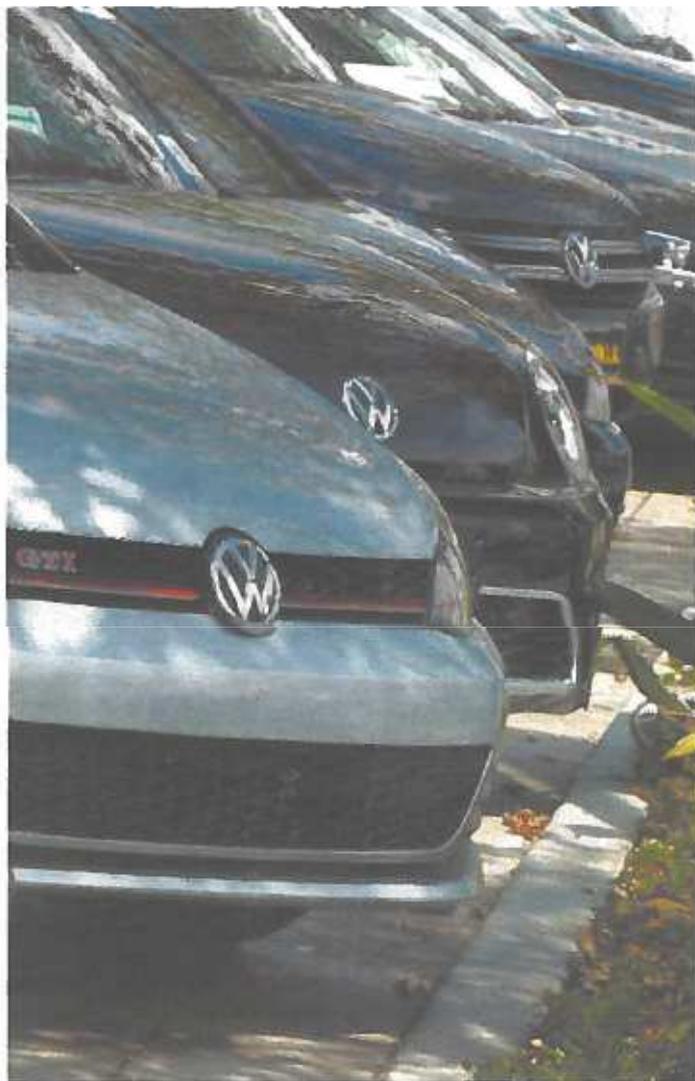
Le groupe Volkswagen, avec sa marque du même nom (Golf 4 à 6, par exemple) mais également ses marques Audi, Seat et Skoda, est « particulièrement touché », ajoute le quotidien. Interrogé par les trois médias, le géant européen de l'automobile a admis que « les systèmes de sécurité des véhicules âgés jusqu'à 15 ans

ne présentent pas le même niveau de sécurité que ceux [des] véhicules actuels ».

D'après les trois médias d'outre-Rhin, il serait possible pour des pirates informatiques de contourner le système de sécurité des clés à partir d'anciennes clés, en raison du nombre insuffisant de mots de passe.

Des problèmes de sécurité du même type ont également été identifiés par les chercheurs chez d'autres constructeurs, parmi lesquels les français Citroën (Nemo, Jumper), Peugeot (207 notamment) et Renault (Clio, Twingo, etc.), l'italien Fiat (Punto, Panda...), l'allemand Opel (Astra, Corsa, etc.), le japonais Nissan (Qashqai notamment) ou encore l'américain Ford (Ka), selon ces médias. Les chercheurs ont dévoilé leurs conclusions lors d'une conférence à Austin, au Texas.

De source proche des enquêteurs, une investigation est actuellement en cours concernant un vol de voiture en Allemagne dont le procédé



Le groupe Volkswagen, avec sa marque phare (Golf 4 à 6, par exemple) mais également ses marques Audi, Seat et Skoda, est particulièrement touché. PHOTO MARK RALSTON/AFP

correspond à l'exploitation de la faille de sécurité décrite par les chercheurs.

Le quotidien souligne toutefois que les vols de voitures sont nettement moins nombreux que par le passé. Selon un chiffre de la fédération allemande des assureurs GDV, cité par la « Süddeutsche Zeitung », 18 000 vols de véhicules assurés sont actuellement recensés en Allemagne, contre 105 000 il y a vingt-trois ans.

## MOTEURS TRUQUÉS

Le directeur général de Volkswagen en Corée a présenté ses excuses aux magistrats enquêtant sur la retentissante fraude aux moteurs truqués. La semaine dernière, Séoul a suspendu la vente de 80 modèles de Volkswagen et infligé au groupe automobile allemand une amende de 14,3 millions d'euros en raison de problèmes d'homologation.

# « C'est toute la nation qui doit se mobiliser »

**SÉCURITÉ** À Tulle, hier, François Hollande a annoncé que 4 000 nouveaux réservistes seraient mobilisables dès la fin août pour renforcer les policiers et les militaires. Il a aussi taclé la droite

JEFFERSON DESPORT,  
ENVOYÉ SPÉCIAL  
j.desport@sudouest.fr

**A** lors qu'il fête aujourd'hui ses 62 ans, François Hollande s'est offert hier une escapade sur ses terres corréziennes. Mais au-delà du côté affectif de ce déplacement, toujours perceptible lorsqu'il revient ici, le chef de l'État a surtout mis à profit ces quelques heures loin de l'Élysée pour reprendre la main sur le thème de la sécurité. Et ne pas laisser trop le champ libre à son opposition de droite. Laquelle, primaire des Républicains oblige, multiplie, depuis les attentats de cet été, les propositions chocs et les attaques contre l'exécutif.

Dans ce contexte politiquement sensible, le chef de l'État a de nouveau plaidé, hier, en faveur de la réserve opérationnelle. Cette force qu'il a réactivée dans la nuit du 14 au 15 juillet, peu après l'attentat de Nice, et dont il a rencontré quelques-unes des futures recrues à l'école de gendarmerie de Tulle. Des hommes et des femmes issus de la société civile, tous âgés de moins de 40 ans, qui ont choisi, durant leurs vacances, de se former – entre autres – au maniement des armes et aux techniques d'intervention.

## « Un bel exemple »

Un engagement essentiel aux yeux de François Hollande : « Je veux dire aux Français combien il est important de s'engager. Il y a les policiers, les gendarmes, les militaires, mais aussi les citoyens. C'est un bel exemple. Cet appel a été entendu. » Ainsi, le chef de l'État a annoncé qu'« à la fin du mois d'août 4 000 personnes seraient disponibles pour renforcer les effectifs de sécurité ». Et soulager les militaires et les policiers déployés sur l'ensemble du territoire



Le président était hier à l'école de gendarmerie de Tulle, en Corrèze. PHOTO MÈDI FEDOLACH/AFP

depuis des mois. Une aide d'autant plus précieuse que l'opération Sentinelle, qui s'appuie sur 10 000 militaires, a été maintenue à un haut niveau.

« Nous avons aujourd'hui tous les moyens pour agir. À droite, ils savent ce qu'ils ont fait ou pas fait »

que destinée à Nicolas Sarkozy. Le patron des Républicains ayant notamment proposé que l'ensemble

des fichés S soient assignés à résidence avec un bracelet électronique.

## 2017 en arrière-plan

S'il n'annoncera qu'en décembre s'il brigue – ou pas – un second mandat, le locataire de l'Élysée sait pertinemment que la sécurité sera au centre de la campagne de 2017. En perspective de cette bataille à venir, son entourage démine déjà le terrain : « Nous n'avons pas de leçons à recevoir sur ce sujet. On a fait le travail. »

« Nous avons fait voter plusieurs lois antiterroristes ainsi que sur le renseignement, appuie François Hollande. Nous avons aujourd'hui tous les moyens pour agir. Mais il faut qu'il y ait des personnels. C'est pourquoi nous avons besoin de re-

créer les postes supprimés précédemment. » Et de tacler : « À droite, ils savent ce qu'ils ont fait ou pas fait. C'est toute la nation qui doit se mobiliser. » Au-delà de la réserve opérationnelle, destinée à devenir « la garde nationale », cette prise de conscience qu'il appelle de ses vœux pourra également passer par « le service civique, qui va être généralisé, et le service militaire volontaire que j'ai créé. Ce sont les Français qui ont la réponse », assure-t-il.

Preuve que le sujet est au cœur de ses préoccupations, hier, Manuel Valls et Bernard Cazeneuve ont eux aussi rencontré, à Montluçon, dans l'Allier, de futurs réservistes. Pour François Hollande, ce dernier été de son quinquennat est celui de tous les dangers.



Yann et Gabriel Moine devant le chai où a été « graffé » le portrait de deux ancêtres qui les inspirent. Leur slogan était « Bien faire et laisser dire ». PHOTO ANNE LACAUD

# « Le cognac est fait avec du raisin et du chêne »

Le circuit des frères Moine décrypte ce que l'or brun charentais doit au bois. L'exploitation se plaît aussi à marier culture et viticulture

**BALADE DANS LES VIGNES (4/6)** Les propriétés sont ouvertes. L'occasion de comprendre la vigne et le vin auprès des vigneron. **DEMAIN :** Dans la série « Interdit au public », sous la plage, le pétrole, à Parentis

PHILIPPE MÉNARD  
p.menard@sudouest.fr



**Y**ann, 39 ans, grand brun sec, discours tranchant. Gabriel, dit Gaby, 31 ans, rouquin trapu, paroles longues en bouche. Les frères Moine ne se ressemblent pas, mais ils s'assemblent diablement bien. Ils ont reconstitué le duo que formaient leur père, François, et son frangin, Jean-Yves, à la tête de l'exploitation familiale nichée dans le hameau de Villeneuve, à Chassors, près de Cognac. En y ajoutant une patte bien à eux.

La façade du chai, qui attire l'œil du visiteur en entrant dans le domaine, pose le décor. Le collectif Murmure visuel y a « graffé » au Kärcher et à la craie, ce qui en fait une fresque

100 % bio, le portrait de deux personnes qui leur sont chères. Il y a là Raymond, « le meilleur ami de papa », joyeux drille volontiers provocateur. Et Yvonne, leur grand-mère. « Elle parlait peu, ne criait pas, mais ses mots avaient du sens ». Son credo : « Bien faire et laisser dire. » Tout un programme.

## De l'influence du bousinage

Les parents ont montré l'exemple. Dès 1986, François et Jean-Yves se lancent dans la vente en bouteilles. Pas comme un remède à la crise, comme cela émaille l'histoire de la région, mais par volonté d'épouser la continuité du produit, de la vigne au verre, et pour « gagner en indépendance ». Sur les 40 hectares exploités en cru

Fins Bois, la vente directe représente aujourd'hui 15 % du volume, mais 35 % de la valeur générée.

Un jour de 1990, François Moine prend en charge deux touristes canadiennes qui se cassaient les dents sur des circuits de visite fermés. Il les conduit dans une merranderie, où l'on débite les tronçons pour préparer les merrains, puis une tonnellerie artisanale, et enfin dans le secret du chai, où l'or brun charentais s'épanouit sous la futaille. Le concept du « circuit du Chêne » est né.

Il s'améliorera progressivement. Dernière trouvaille, un livret de jeux pour les enfants. Mais les grandes lignes sont là, retraçant le rôle souvent méconnu du bois dans « l'élevage » de l'eau-de-vie. « Le cognac est fait avec du raisin et du chêne », pose Yann Moine. Avec une étape cruciale, le « bousinage », la deuxième chauffe de la barrique. « Une chauffe légère dégagera des arômes sucrés. Moyenne, cela donne des notes plus épicées, noyau de cerise. Une chauffe forte entraîne une extraction très rapide des tanins. Cela se pratique surtout pour les vins rouges », développe Gaby.

Mais reprenons au début, à la merranderie, où les billes de chêne sont déshabillées pour ne garder que les meilleures pièces. « Ce qui surprend, c'est le pourcentage de perte : 80 %. Le reste partira en bois de chauffage, en charbon de bois, ou pour faire du bois concentré. Au départ, le mètre cube vaut 400 à 500 €, le prix est multiplié par dix en arrivant chez le tonnelier. » Les merrains sécheront pen-

dant au moins deux ans et demi. « Il faut que le bois soit lavé par l'eau, pour enlever l'acidité et l'amertume. On peut voir le jus au pied des tas de merrains. »

## « Tous les sens sont à l'affût »

La tonnellerie reste une étape fascinante, creuset d'un savoir-faire purement artisanal. « Tous les sens sont à l'affût. Le thermomètre du tonnelier, c'est sa main ; le contrôle de la cuisson, c'est à l'œil. Il y a aussi un rapport

« Il faut que le bois soit lavé par l'eau, pour enlever l'acidité et l'amertume »  
(Gabriel Moine)

aux odeurs », relève Yann. La Tonnelierie des Pépinières, à Julienne, où passe le circuit, est spécialisée dans les gros contenants et la réparation. « Un premier passage en fûts neufs dure neuf mois, il donne la couleur, le parfum. Un deuxième passage sera de neuf mois. Un troisième, de trois ans. Après six ans, on parle de fûts « roux », précise Gaby. Des douelles neuves peuvent leur donner un coup de pepes.

Lors de la dernière escale, dans leur chai, les Moine mettent en évidence les différences de coloration et de goût que distille cette cuisine savante. Il est alors temps de passer par la case dégustation. Pour mener la danse, les membres de la famille se relaient,

chacun avec son style. Gaby aime mettre l'accent sur la distillation et l'économie du cognac, Yann est intraitable sur la vinification, François vante la dimension patrimoniale et collective, Véronique, la mère, est à la fois « très technique et dans l'émotion ».

## Amitiés artistiques

L'oncle, Jean-Yves, a passé la main en 2010 à Gaby. François se prépare à faire de même, progressivement relayé par Yann. Celui-ci a d'abord mené une autre vie, celle de plasticien, sous le nom de Mr. Frog, avec une réussite honorable. Mais il a voulu revenir au bercail, « parce qu'on avait des choses à faire ensemble, avec Gaby ». De leurs parcours parallèles est née l'envie de marier culture et viticulture, concrétisée par une salle d'exposition à l'étage, Le Preswar.

Une dessinatrice d'Angoulême, El René, y a posé ses silhouettes de femmes enceintes jusqu'au 31 octobre. Les amitiés artistiques se traduisent aussi par des cuvées spéciales, des spectacles au domaine, des fêtes naturellement épicuriennes. « Bien faire et laisser dire », et surtout prendre du plaisir.

Circuit du Chêne : départ du mardi au jeudi à 14 h de l'office de tourisme de Jarnac (envoiture). Tarif, 6,80 € ; forfait famille, 23 € ; forfait groupe (20 personnes), rendez-vous, 126 €. Exposition d'El René au Preswar, ouverte du lundi au vendredi, de 14 h 30 à 19 h, et le samedi, de 10 h à midi (gratuit). Tél. 05 45 80 98 91. www.moinesfreres.fr

# Le festival Polar a dévoilé son affiche

## ÉVÉNEMENT

Le visuel et les nouveautés de la 21<sup>e</sup> édition du Polar ont été présentés hier

LÉA LEOSTIC  
cognac@sudouest.fr

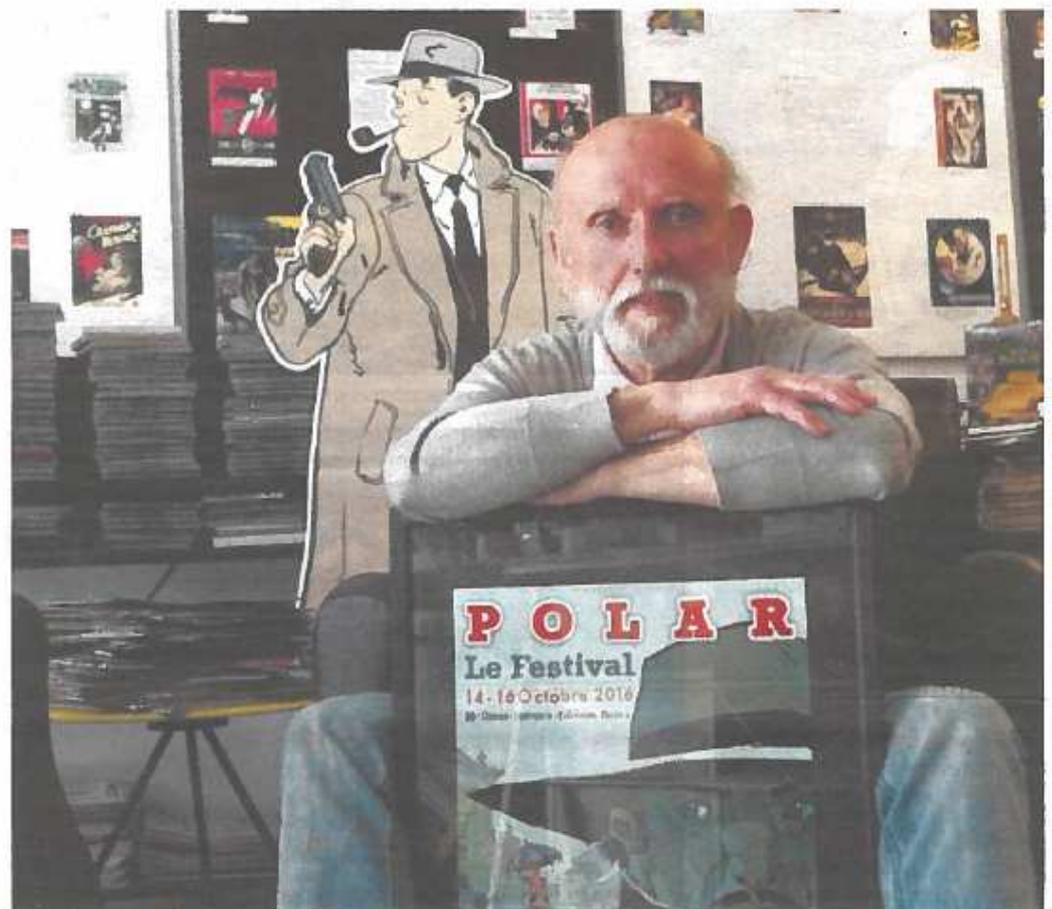
Une année de transition. Voilà comment on pourrait résumer la 21<sup>e</sup> édition du festival Polar de Cognac. Dans un peu plus de deux mois, du 14 au 16 octobre, romans, bandes dessinées, séries, films et spectacles seront à l'honneur, avec un thème central : le polar. « Il faut impérativement qu'il y ait une intrigue et du suspense », explique Bernard Bec, organisateur de l'événement.

L'affiche du festival a été dévoilée hier matin. Cette année, elle a été dessinée par Servain, dessinateur angoumoisais, lauréat du Polar 2015 en bande dessinée pour « Holly Ann ». « C'est la première fois que notre affiche est dessinée par un créateur du département », note Bernard Bec. Le visuel, caractéristique du style de son auteur, reprend logiquement tous les codes du polar : un homme mystérieux et suspicieux au premier plan, et une femme, arme à la main, au second, le tout sous une pluie battante et dans une rue inondée et une atmosphère froide. « On n'aimerait pas être en face de ce gars, plaisante Bernard Bec. La scène se passe en Lousiane, au XIX<sup>e</sup> siècle. »

### Le Grand Prix de retour

L'organisateur a également présenté les grandes lignes du festival, avec son lot de changements. Principale nouveauté cette année : le Grand Prix de cinéma. « On relance cette idée », a annoncé Bernard Bec. Contrairement à l'an passé, des films qui ne sont pas encore sortis sur les écrans seront récompensés.

Les traditionnels Polar seront cependant toujours remis. Au total, plus de 15 œuvres seront récom-



L'affiche a été créée par Servain, dessinateur angoumoisais et ancien lauréat du Polar. PHOTO L.L.

pensées toutes disciplines confondues : des romans, des BD, des courts métrages, des séries... Ces créations, sorties dans l'année, ont été lues, vues, analysées, notées et présélectionnées par un jury, composé de professionnels et d'amateurs. Au total, plus de 400 livres ont notamment été lus pour sélectionner les ouvrages qui pourront concourir.

Malgré le retour du Grand Prix, qui récompensera un film francophone ou étranger qui sortira dans les salles obscures dans les mois suivants, le Polar du cinéma est main-

tenu. Mais ce sera sa dernière édition, tout comme pour la catégorie des téléfilms et des courts-métrages. En 2017, « plus aucun film projeté ne sera connu du public », a assuré Bernard Bec. Pour lui, cela permettra de faire venir davantage de festivaliers. L'an dernier, le Polar avait accueilli 8 000 spectateurs et espère en faire autant cette année.

### Jean Becker à l'honneur

Si Bernard Bec a levé le voile sur quelques nouveautés de l'édition 2016 hier, il a malgré tout gardé la liste des films présélectionnés secrète. Patience, elle sera dévoilée le 22 septembre. Il a cependant révélé le nom de l'invité d'honneur du festival. Cette année, ce sera le réalisateur Jean Becker. Pour l'occasion,

son film « Deux jours à tuer », avec Albert Dupontel, sera projeté samedi soir. Dimanche matin, une rencontre avec le réalisateur sera organisée à La Salamandre. Cette rencontre sera suivie du film « Les Enfants du marais », sorti en 1999. « Ce n'est pas un polar, mais c'est tellement beau », sourit Bernard Bec.

Enfin, pour clôturer ces trois jours de festival, le film « La Tête en friche » sera diffusé dimanche à 20 h 30. « Ces trois films ont été choisis par Jean Becker », précise Bernard Bec. Et peut-être que le réalisateur en dira un peu plus aux spectateurs, sur son prochain film, dont le tournage devrait démarrer d'ici peu, chez nos voisins de Charente-Maritime... Suspense !

■ Nous sommes parfois obligés de fermer certains articles aux commentaires ■ Trop de réactions nauséabondes ■ Ces décisions suscitent vos questions ■ On y répond.

Lénaëlle SIMON  
l.simon@charentelibre.fr

Le point de départ, c'est un article paru vendredi dernier sur l'histoire d'une famille de gens du voyage de Châteaubernard refusant de vivre sur un «terrain plein d'explosifs». Nous avons fait le choix de fermer les commentaires dès la mise en ligne de l'article sur le site pour éviter les réactions nauséabondes qui sont systématiques envers cette communauté. Un large débat a suivi, nourri comme d'ordinaire de son lot de contributions aberrantes, mais aussi de vraies questions sur la modération du site. On vous répond.

**1. «Pourquoi fermez-vous des articles aux commentaires? C'est de la censure!»**

Ce n'est pas de la censure mais du bon sens et de la responsabilité. Plusieurs fois, nous avons laissé vivre le débat et cru à la possibilité d'échanges constructifs. Mais chaque fois, nous avons lu des propos racistes, difamatoires voire carrément des appels au meurtre. Il s'agissait d'articles sur les réfugiés en Charente, de comptes rendus de justice, du concours de la Résistance remporté par une lycéenne de Basseau, ou même, plus effarant encore, de la simple annonce d'un concert de jazz manouche. CL est responsable, aux yeux de la loi, des commentaires laissés sur le site, tout comme leurs auteurs. Une charte de bonne conduite est disponible sur [www.charentelibre.fr](http://www.charentelibre.fr).

**2. «En fermant les commentaires, vous ne respectez pas la liberté d'expression.»**

La liberté d'expression, en France, a des limites parmi lesquelles l'injure, l'insulte, le dénigrement ou la diffamation, l'incitation à la violence ou à la haine. Tenir des propos racistes, ce n'est pas profi-

# Gérer vos réactions sur internet, pas simple !



ter de sa liberté d'expression, c'est être hors la loi. Vous êtes passible de poursuites judiciaires. La diffamation publique est un délit puni de 12 000 € d'amende. La diffamation en raison de la race, de l'origine, de la religion est, elle, passible de 45 000 € d'amende et/ou un an de prison. Pour l'incitation à la violence et à la haine, la peine de prison peut atteindre cinq ans. En Charente-Maritime, un internaute a d'ailleurs été condamné après des commentaires laissés sur le site de nos confrères de *Sud Ouest*.

**3. «CL qui donne les adresses IP, c'est de la délation.»**

Si une plainte est déposée, CL a l'obligation, sur réquisition du procureur de la République, de transmettre à la justice les adresses IP des auteurs de propos malveillants. Nous l'avons déjà fait. Chaque utilisateur qui se crée un compte sur le site de CL mentionne une adresse mail, fausse ou non, un nom, faux ou non, mais il utilise inévitablement son adresse IP. Cette adresse permet de remonter jusqu'aux auteurs de commentaires malveillants.

**4. «Pourquoi autorisez-vous les pseudos sur internet?»**

Les bannir est une des solutions, pleine de bon sens d'ailleurs,

soulevées par nos internautes pour s'épargner le tissu de réactions nauséabondes. Le problème, c'est qu'il est impossible de la mettre en œuvre. N'importe qui peut donner n'importe quel nom sans que l'on puisse vérifier s'il est réel ou pas. Réserver les commentaires à nos seuls abonnés, c'est aussi priver de débats des commentateurs sensés. Et heureusement, ils sont nombreux sur le site de CL.

**5. «Comment se coordonne la modération sur le site de CL?»**

Plusieurs milliers de commentaires sont laissés chaque mois sur le site de CL et sur la page Facebook. La modération est donc effectuée par une société externe, spécialisée dans la modération et qui travaille pour de nombreux quotidiens régionaux et nationaux. Évidemment, les journalistes de CL gardent également un œil sur les commentaires et le service internet supprime régulièrement des commentaires. Nous en revalidons aussi un certain nombre supprimés à tort.

**6. «Pourquoi bannissez-vous certains contributeurs?»**

Charente Libre se réserve le droit de bannir un contributeur si ses propos franchissent très largement la ligne jaune, parfois même après un seul écrit particulièrement violent. Dans d'autres cas, c'est l'accumulation de propos hors charte, ou l'agression répétée d'autres internautes, qui entraîne le carton rouge. En revanche, tous les avis peuvent s'exprimer sur CL tant qu'ils restent polis et courtois.

- Jean Becker est l'invité d'honneur du 21<sup>e</sup> Polar, programmé du 14 au 16 octobre
- Une édition marquée par le retour du Grand Prix, décerné à un film inédit.

# Le Polar dégage du lourd pour son 21<sup>e</sup> festival

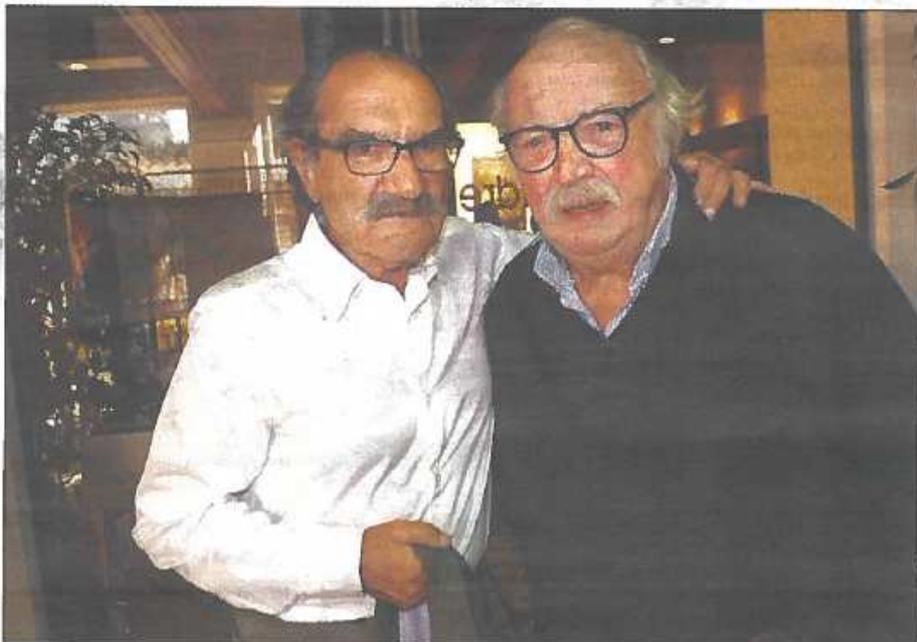
Frédéric BERG  
f.berg@charenteinfo.fr

**O**n l'avait quitté épuisé et en colère à l'issue d'un 20<sup>e</sup> Polar éprouvant mais féussil. On le retrouve apaisé, impatient et jovial à deux mois de la 21<sup>e</sup> édition de ce festival de Cognac si singulier, le seul en Europe à récompenser et mettre en valeur cinq arts rimant avec polar : littérature, cinéma, théâtre, BD et télévision.

»

On veut privilégier les avant-premières. Cette année, il y en aura dix au lieu de trois ou quatre.

Bernard Bec, l'inimitable et passionné président du Polar avait laissé l'édition 2016 en suspens, s'interrogeant sur sa survie. Il s'était notamment désolé de l'absence de lauréats de prix. Dix mois après cette réaction sensible, il est tout aussi ému de présenter la belle affiche du 21<sup>e</sup>, signée du dessinateur angoumoisain Servain, lauréat du Polar 2015 de la meilleure série BD, d'annoncer que Jean Becker, le réalisateur de «L'Été meurtrier», sera l'invité d'honneur, de souligner le retour du Grand Prix décerné à un film inédit, et de lister les nombreux acteurs, réalisateurs, auteurs at-



Jean Becker et son ami, l'acteur Gérard Hernandez, étaient au Polar en 2014. Ils sont de retour cette année.

Photo archives CL  
PHOTO ARCHIVES CL

tendus. La totalité de la sélection des œuvres en compétition, des films et séries en avant-première et des invités seront dévoilés le 22 septembre prochain.

## ■ L'affiche

«L'affiche, elle crashe, elle est géniale. J'aimerais pas être en face du gonze...», clame Bernard Bec devant le coup de crayon de Servain qui a construit une image saisissante. Au premier plan, le visage crispé d'un homme aux aguets. Une femme dans son dos, revolver à la main et pieds

dans l'eau, qui se détache d'une ville sous la pluie.

## ■ Jean Becker

Le réalisateur Jean Becker viendra en voisin de sa Charente-Maritime. «J'ai presque eu du mal à le convaincre que son œuvre était majeure», raconte Bernard Bec. Trois de ses films seront projetés : «Deux jours à tuer», «Les enfants du Marais» et «La tête en friche». Une exposition des affiches de ses films retracera sa carrière. Il y aura également une conférence en présence du réalisateur.

## ■ Le Grand Prix cinéma et les «Polar»

Le Grand Prix revient et sera décerné à un film inédit, jamais projeté. Trois à quatre films seront en compétition. «On affine actuellement la sélection parmi une dizaine d'excellents films», assure Bernard Bec. Les quinze autres «Polar» dans les cinq catégories (BD, cinéma, littérature, télévision et théâtre) sont reconduits.

## ■ Livres, films, BD, pièces, séries passés au crible

Plus de 400 livres, des dizaines de BD, de séries télé, de films ont été passés au crible par les membres des commissions chargés de la sélection. «On lit, on voit et on note. Ce travail se poursuit tout au long de l'année, dès le festival terminé. Je peux compter sur une superbe équipe de passionnés», salue Bernard Bec. Les œuvres sélectionnées seront sou-

misées aux quatre jurys (Ciné et télé, Littérature, Bande dessinée et Théâtre).

## ■ Plus d'avant-premières

Les séances de projection seront différentes des années précédentes. «On veut privilégier les avant-premières. Cette année il y en aura dix au lieu de trois ou quatre», dévoile Bernard Bec qui explique que «la profession est plus intéressée par des films non sortis, les spectateurs aussi.» Au total, vingt et un films de cinéma ou télévision seront projetés.

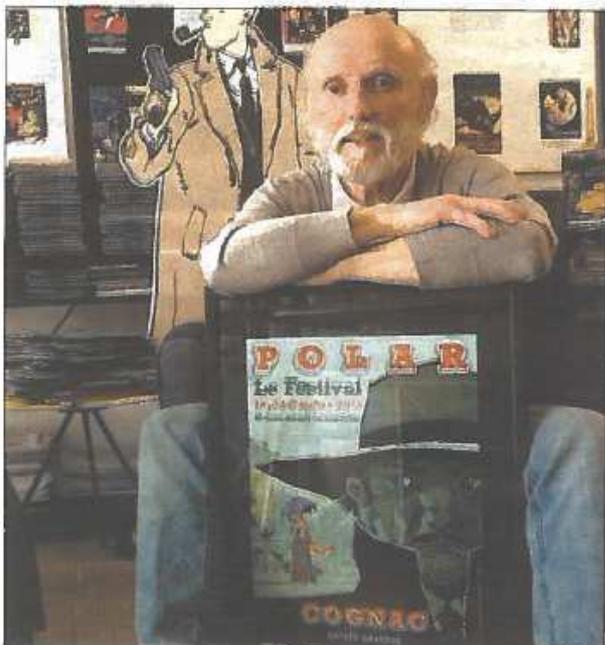
## ■ Clins d'œil

Deux «clins d'œil» autour de rencontres et projections sont prévus sur Léo Mallet (exposition de livres, BD et affiches) et Jean Gabin, avec notamment un rencontre et la diffusion de «Touche pas au grisbi», film de Jacques Becker, le père de Jean.

## ■ Auteurs, acteurs et réalisateurs

Parmi les invités, on trouvera Franck Lapersonne, le célèbre acteur et metteur en scène originaire de Courcôme, Dominique Pinon ou encore Gwendoline Hamon. Le jury 2016 sera présidé de Philippe Ambrosini, Calude Cances (président), Christophe La Pinta, Bruno Papet, Bertrand Puard et Rémy Roubakha. Il y aura également une vingtaine d'auteurs de polars et plusieurs auteurs de BD.

Polar de Cognac, du 14 au 16 octobre.  
Entrée gratuite. [www.festival-polar-cognac.fr](http://www.festival-polar-cognac.fr)



Bernard Bec «adore» l'affiche de son 21<sup>e</sup> Polar.

Photo F. B.

# Le montage fiscal d'Airbnb

■ Avec seulement 69.168 euros d'impôts en 2015, Airbnb paye moins au fisc qu'une PME

■ L'entreprise utilise un astucieux montage et met en concurrence les systèmes fiscaux.

**A**irbnb, le site de location de logement entre particuliers très florissant en France, n'a payé que 69.168 euros d'impôts dans l'Hexagone en 2015 grâce à des techniques d'optimisation fiscale, au grand dam des hôteliers. La plateforme, qui se targue de proposer plus de 300.000 annonces en France sur sa plateforme, ne fait rien d'illégal en tant que tel, rappelle *Le Parisien* qui a révélé l'information hier. Mais quand ils utilisent les services d'Airbnb dans le pays, son deuxième marché après les États-Unis, les clients versent l'argent à deux sociétés étrangères, l'une irlandaise, l'autre britannique, explique le quotidien. La filiale hexagonale du site, la SARL Airbnb France, ne s'occupe elle que du marketing et de la promotion de la marque, une prestation pour laquelle elle a dégagé en 2015 un chiffre d'affaires de 4,96 millions d'euros et un bénéfice de 166.373 euros, détaille *Le Parisien*. Or selon une note du cabinet d'avocats Gide Loyrette Nouel réalisée en mai pour le compte de l'Association pour un



Le bureau parisien de Airbnb.

Photo AFP

hébergement et un tourisme professionnels (Ahtop), les commissions récupérées par Airbnb sur la location de logements en France s'élèveraient, selon les critères retenus, à un montant annuel compris entre 60 millions et 160 millions d'euros.

## La collectivité flouée

Airbnb se défend d'agir dans l'illégalité. Interrogée, une porte-parole assure que la société «se conforme aux lois fiscales dans les pays» où elle exerce son activité. «Notre bureau en France fournit des services de marketing et paie toutes les taxes applicables», ajoute-t-elle. Mais pour le président de l'Ahtop, qui a déposé une plainte au parquet de Paris en novembre 2015 afin de dénoncer la «concurrence déloyale» des plateformes de loca-

tion de meublés en ligne, cet argument ne tient pas. «Le fait d'encaisser des commissions en Irlande alors que la prestation se déroule en France entre Pierre et Paul, si ce n'est pas illégal je ne sais pas ce que c'est», s'indigne Jean-Bernard Falco. «Si on se contente tous de dire c'est l'Irlande, l'Europe, on a le droit de le faire, on va tous s'y mettre dans ce cas-là», menace-t-il. «Mais alors qui va payer notre système social?» Pour Hervé Becam, vice-président de l'Union des métiers et des industries de l'hôtellerie (UMIH), Airbnb ne commet pas de fraude en tant que tel. Mais le montage fiscal choisi par la société «pointe bien toutes les contradictions dans ce qui se passe aujourd'hui sur toutes ces plateformes, à savoir que c'est de la TVA ou des impôts sur les sociétés qui échappent à la collectivité», note-t-

il. Se retranchant derrière le secret fiscal, le ministère des Finances n'a pas souhaité commenter les pratiques fiscales d'Airbnb. «Quand des sociétés mènent leurs activités en



Le fait d'encaisser des commissions en Irlande alors que la prestation se déroule en France... si ce n'est pas illégal, je ne sais pas ce que c'est.

France et cherche à échapper à l'impôt, nous les redressons», tient tout de même à faire savoir Bercy.

## ■ MIGRANTS

### Il avait dix-huit migrants dans son fourgon

Un Britannique d'origine kurde a été arrêté dans la nuit de mercredi à jeudi à Grande-Synthe (Nord) avec dix-huit migrants à bord de son fourgon, dont quatre mineurs, a-t-on appris de sources concordantes. Les passagers, tous d'origine irakienne, venaient sans doute du camp de réfugiés, situé aux abords de cette ville limitrophe de Dunkerque, et qui accueille actuellement près de 800 migrants. Après avoir refusé de s'arrêter sur ordre des policiers, il a finalement immobilisé son véhicule et tenté de se cacher dans des buissons attenants, avant d'être interpellé par les forces de l'ordre, a affirmé le parquet de Dunkerque, confirmant une information de la Voix du Nord. Quatre migrants ont été auditionnés pour les besoins de l'enquête puis laissés libres, pouvant ainsi rejoindre leurs compagnons d'infortune. En revanche, le chauffeur du fourgon est toujours en garde à vue, a affirmé la préfecture du Nord. Elle a également précisé que le suspect n'était pas inconnu des services de police, puisqu'«il avait déjà été précédemment interpellé vers Modane (Savoie), près du tunnel du Fréjus» pour des faits similaires «d'aide à l'immigration». On ignore la suite qui avait été donnée à ce dossier. Dans le cas où des charges seraient retenues contre lui, le conducteur pourrait être poursuivi pour «aide à l'entrée, à la circulation et au séjour irrégulier d'un étranger en France» et passer au tribunal en comparution immédiate.